



Les avantages de planter des arbres et arbustes sur votre propriété !

Saviez-vous que l'automne est la meilleure saison pour planter des arbres et arbustes sur votre terrain ? En effet, en début de saison, les sols sont encore chauds et les précipitations de pluie deviennent plus fréquentes, ce qui favorise la prise de racines.

À l'aube de la période automnale, la Ville souhaite donc sensibiliser sa population à l'importance des arbres au sein de la communauté.

De nombreux bienfaits écologiques, sociaux et économiques !

En plus d'**embellir votre terrain**, d'**augmenter la valeur de votre propriété** et d'**égayer votre quartier**, ces végétaux constituent des éléments architecturaux indispensables au maintien d'une bonne qualité de l'air, des sols et de la biodiversité des milieux naturels. Voici comment se traduisent leurs impacts positifs :

Purification de l'air

Les arbres et les arbustes emmagasinent d'importantes quantités de gaz carbonique présentes dans l'air ambiant et les transforment en oxygène, en sucre et en eau, ce qui en font des purificateurs d'air naturels efficaces. De plus, ces derniers permettent de créer des zones ombragées, et donc de contrecarrer les îlots de chaleur, réduisant ainsi les effets des changements climatiques sur la qualité de l'air.

Pérennité des sols

Planter des arbres favorise la santé des sols. En effet, les racines des arbres maintiennent le sol en place et filtrent les eaux de ruissellement, diminuant ainsi les risques d'érosion, d'inondations et de glissements de terrain. De plus, lorsqu'elles tombent au sol et se décomposent, les feuilles des arbres se transforment en engrais naturel et contribuent donc à protéger et enrichir votre sol.

Protection de la biodiversité

Les arbres et les arbustes sont l'habitat de plusieurs espèces d'oiseaux, d'insectes et de petits animaux sauvages. Plusieurs de ces végétaux produisent des graines, des noix ou des fruits permettant de nourrir ces diverses espèces de la faune. Ces relations faune-flore sont notamment favorables à l'équilibre et la pérennité de nos écosystèmes naturels qui, à Saint-Basile-le-Grand, se définissent par la grande variété de sentiers boisés, de parcs et de cours d'eau.

Économies d'énergie

Les arbres et les arbustes plantés sur une propriété permettent de réduire d'environ 30 % les coûts reliés au chauffage et à la climatisation. En hiver, la présence de conifères du côté nord-ouest de la résidence atténue l'impact des vents forts, ce qui favorise l'isolation de la propriété, et donc un apport énergétique moindre. En été, les feuillus disposés du côté sud aident à absorber les rayons du soleil, réduisant ainsi la quantité de chaleur emmagasinée par les domiciles. Ceux-ci nous gardent donc au frais sans que l'on doive recourir à la climatisation.

Bien-être des citoyens

Sur un plan personnel, la présence d'arbres sur une propriété apporte la quiétude. Non seulement les arbres et les arbustes permettent d'atténuer les bruits ambiants, mais aident aussi à créer des barrières visuelles pour plus d'intimité. Par l'ombre qu'ils projettent, les arbres aident également à lutter contre les îlots de chaleur, favorisant ainsi la santé et le confort des citoyens lors des périodes de forte chaleur.

Les arbres : enracinés au cœur des valeurs de la Ville !

Depuis plusieurs années, la Ville s'efforce de redorer ses parcs et ses espaces verts de différentes essences d'arbres et arbustes pour le bien-être de la population ainsi que celui de l'environnement. C'est le cas notamment avec l'activité de reconnaissance annuelle [Arbre de vie](#), qui souligne l'arrivée de Grandbasilloises et Grandbasillois nés ou adoptés au sein de leur communauté. Chaque année, la Ville met en terre quatre arbres associés aux saisons dans l'un de ses parcs municipaux, de sorte à ce que ces derniers prennent racine sur le territoire en même temps que les enfants.

Au-delà de leurs caractères symbolique et esthétique, ces arbres procurent plusieurs avantages environnementaux mentionnés ci-dessus, dont une amélioration de la qualité de l'air ambiant. Cette initiative s'inscrit en complémentarité avec les nombreux arbres qui sont plantés annuellement sur divers terrains de la Ville. Plusieurs autres actions viendront renforcer les objectifs de développement durable de la Ville au cours des prochaines années.

Restrictions sur la plantation et l'abattage d'arbres

Notez qu'en vertu des règlements d'urbanisme de la Ville, des restrictions s'appliquent à la plantation de certaines essences d'arbres sur le territoire et que **tout abattage d'arbre** nécessite l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation délivré par la Ville.

Pour plus d'information concernant la réglementation relative aux arbres, consultez le villesblg.ca/urbanisme.